



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 juillet 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-huitième réunion directive

Genève, 30 septembre-4 octobre 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien : évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé*

Note du secrétariat de la CNUCED**

Résumé

Les résultats économiques et la situation humanitaire de la Palestine n'ont jamais été pires qu'en 2018 et au début de 2019. Le revenu par habitant a baissé, le chômage déjà généralisé a empiré encore, la pauvreté s'est aggravée et le coût environnemental de l'occupation a augmenté, aussi bien dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie. Le peuple palestinien se voit refuser le droit d'exploiter ses ressources pétrolières et gazières, ce qui le prive de recettes qui s'élèveraient autrement à plusieurs milliards de dollars. La communauté internationale devrait l'aider à exercer le droit qu'il a d'exploiter ces ressources dans le Territoire palestinien occupé et à obtenir sa part légitime des ressources naturelles communes qui appartiennent à plusieurs États voisins de la région. En mars 2019, le Gouvernement israélien a commencé à déduire chaque mois un montant de 11,5

millions de dollars (soit 138 millions de dollars par an) des recettes douanières de la Palestine. L'Autorité nationale palestinienne a répondu qu'elle ne saurait accepter rien de moins que le montant total des recettes douanières qui lui reviennent de droit, soit l'équivalent des deux tiers de ses recettes budgétaires. Le choc budgétaire est aggravé par la réduction de l'aide des donateurs.

* Les appellations employées dans le présent rapport, les cartes et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU), aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Conformément aux résolutions et aux décisions prises à ce sujet par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, les références dans le présent rapport au Territoire palestinien occupé ou aux territoires palestiniens occupés désignent la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Le terme « Palestine » désigne l'Organisation de libération de la Palestine, qui a établi l'Autorité nationale palestinienne. Les références à l'« État de Palestine » sont conformes à la vision exprimée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et la résolution 67/19 (2012) de l'Assemblée générale.

** Le contenu du présent rapport ne doit pas être cité dans la presse avant le 10 septembre 2019 à 17 heures TU.



La CNUCED continue d'agir pour répondre aux besoins du peuple palestinien. Il reste cependant indispensable qu'elle obtienne des ressources extrabudgétaires pour pouvoir donner suite aux demandes formulées dans le Maafikiano de Nairobi et dans les résolutions de l'Assemblée générale en faisant rapport sur les coûts économiques de l'occupation pour le peuple palestinien.

I. Chute du revenu par habitant et aggravation du chômage de masse

1. Du fait de la détérioration rapide de la situation dans la bande de Gaza et du ralentissement économique en Cisjordanie, le produit intérieur brut (PIB) n'a progressé que de 0,9 % en 2018. Ce taux étant nettement inférieur à la croissance démographique, le revenu par habitant a baissé, et le chômage et la pauvreté se sont encore aggravés. Le ralentissement de la croissance résulte en grande partie de la situation désastreuse dans la bande de Gaza, où l'appareil productif et le stock de capitaux se sont effondrés et où des restrictions sont imposées à l'importation de facteurs de production essentiels. Dans la bande de Gaza, l'économie s'est contractée de 7 % et la pauvreté a augmenté.

2. Pratiquement réduit à néant, l'investissement dans la bande de Gaza est tombé à 3 % du PIB, et 88 % de cet investissement a été affecté à la reconstruction de structures détruites pendant la série de grandes opérations militaires qui ont été menées ces dix dernières années. L'investissement hors construction reste minime, ne correspondant qu'à 0,5 % du PIB. Si le stock de capitaux et la productivité avaient progressé à un rythme comparable aux taux observés en Cisjordanie, la croissance de la production de la bande de Gaza aurait pu atteindre 9 % (International Monetary Fund, 2018).

3. En Cisjordanie, où la progression du PIB a ralenti de 4 % à 3 % entre 2017 et 2018, la croissance économique tirée par la consommation et le crédit pourrait avoir atteint ses limites. Cela s'explique par la réduction de l'aide des donateurs, la contraction du secteur public et la détérioration des conditions de sécurité, qui ont découragé les activités du secteur privé. Encore récemment, l'aide des donateurs et l'expansion du crédit intérieur suffisaient à alimenter une croissance tirée par la consommation qui occultait la gravité des conséquences économiques de l'occupation prolongée. Mais ce n'était qu'une façade, qui s'écroule à mesure que l'aide des donateurs recule, faisant apparaître le caractère illusoire de ce type de croissance, qui ne saurait être durable.

4. La dynamique déclenchée par l'occupation ayant entraîné une restructuration de l'économie palestinienne, la croissance du PIB est aujourd'hui tirée par les résultats du secteur des biens non échangeables, à savoir la construction, le commerce de gros et de détail et les services ; les exportations y contribuent peu et le déficit commercial, qui est très élevé, y fait carrément obstacle. Globalement, la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale est passée de 20 % à 11 % du PIB entre 1994 et 2018 et celle de l'agriculture et de la pêche, de plus de 12 % à moins de 3 %.

5. Cette évolution fait ressortir l'incapacité de l'Autorité nationale palestinienne à réorienter l'économie vers une stratégie de croissance fondée sur les exportations, qui conviendrait mieux à un petit pays à économie ouverte. La répartition faussée des investissements entre les secteurs se traduit par une croissance sans emploi lorsque la conjoncture est favorable et prive l'économie des effets positifs de l'innovation technologique et du dynamisme qui en résulte. Cette situation est caractéristique des secteurs manufacturier et agricole entravés par l'occupation.

6. Selon l'Autorité monétaire palestinienne (Palestinian Monetary Authority, 2018), le secteur bancaire palestinien a montré des signes inquiétants en 2018. Les dépôts n'ont augmenté que de 1 %, contre 12 % en 2017, et le ratio crédit/dépôts a atteint 69 %, alors qu'il ne dépassait pas 60 % les années précédentes. Les prêts improductifs ont augmenté de 25 %. Préoccupantes en soi, ces évolutions sont également alarmantes parce qu'une crise bancaire, même mineure, peut avoir des retombées sur d'autres secteurs et freiner la croissance économique en limitant la capacité et la volonté qu'ont les banques de soutenir l'offre et la demande.

7. Les perspectives économiques de la Palestine ne sont guère réjouissantes : les sources de croissance qui ont propulsé l'économie ces deux dernières décennies ont disparu, et les contraintes imposées par l'occupation prolongée persistent et s'aggravent. L'horizon est encore assombri par toute une série de faits nouveaux, notamment l'incertitude politique toujours plus grande, la forte réduction de l'aide des donateurs et

l'instabilité de la situation budgétaire. À court terme, la croissance devrait osciller autour de 1 % et donc rester bien en deçà du taux de croissance démographique, ce qui signifie que le revenu réel par habitant continuera de baisser et la pauvreté, de s'aggraver.

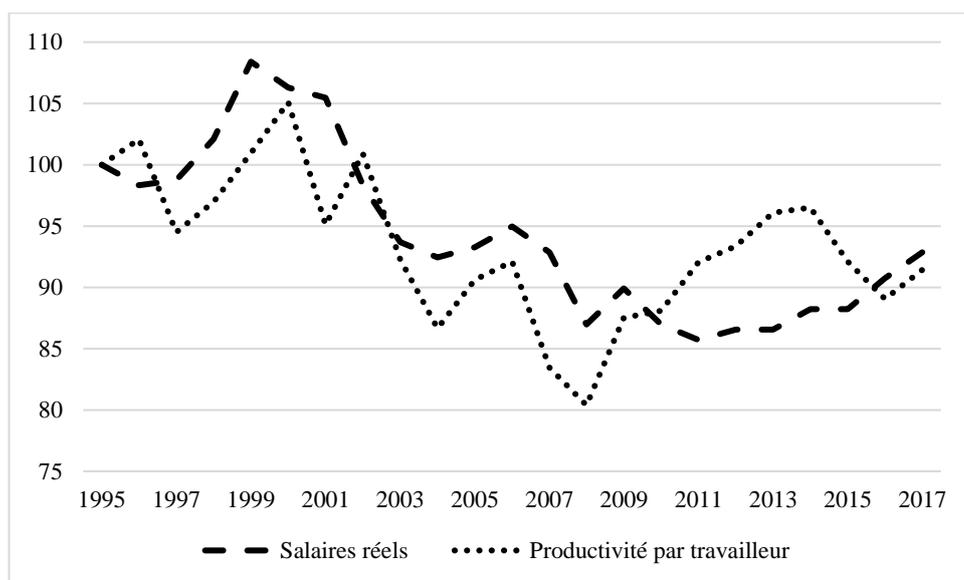
A. Chute de la productivité du travail et des salaires réels

8. Le taux de chômage du Territoire palestinien occupé – qui est caractéristique d'une économie en dépression – a continué d'augmenter en 2018 pour atteindre 31 % (52 % dans la bande de Gaza et 18 % en Cisjordanie). Comme les années précédentes, les femmes et les jeunes ont été particulièrement touchés. La situation du marché du travail a été mauvaise, comme en témoignent le faible taux d'activité global de 46 % (21 % chez les femmes) et le fait que plus d'un employé sur trois du secteur privé perçoit une rémunération inférieure au salaire minimum, proportion qui atteint même quatre employés sur cinq dans la bande de Gaza (Economic Policy Research Institute, Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS) and Palestinian Monetary Authority, 2018 ; PCBS, 2019).

9. Les salaires réels et la productivité par travailleur ont affiché des tendances à la baisse (voir graphique). En 2017, ils étaient inférieurs de 7 % et de 9 %, respectivement, aux chiffres enregistrés de 1995.

Indices des salaires réels et de la productivité par travailleur

(1995 = 100)



Source : CNUCED.

10. D'après Flassbeck *et al.* (2018), la productivité horaire du travail a diminué de 29,4 % dans la bande de Gaza entre 1995 et 2018, tandis que les salaires réels, la productivité, les coûts unitaires de la main-d'œuvre et les prix ont divergé, ce qui s'est traduit par la réaffectation de ressources des salaires aux bénéficiaires, l'accroissement des inégalités, la réduction des dépenses intérieures et la diminution de la contribution de la consommation des ménages au PIB. Cette dynamique risque de freiner la croissance en affaiblissant la demande intérieure.

11. La croissance anémique, la baisse des revenus réels, le chômage élevé et la réduction de l'aide des donateurs ont aggravé la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans le Territoire palestinien occupé. Par conséquent, 2,5 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire. La très grande majorité d'entre elles vit dans des zones qui ne sont pas sous le contrôle de l'Autorité nationale palestinienne, à savoir la bande de Gaza, la zone C de la Cisjordanie et Jérusalem-Est (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, 2018a).

12. Il ressort des données du Bureau central palestinien de statistique (PCBS, 2018) qu'en 2017, 29,2 % des Palestiniens vivaient sous le seuil de pauvreté défini sur la base de la consommation, qui s'établissait à 4,6 dollars par jour (aide sociale et transferts compris). En outre, les deux tiers des pauvres vivaient dans l'extrême pauvreté, disposant de moins de 3,6 dollars par jour pour vivre. Le taux de pauvreté était de 13,9 % en Cisjordanie et de 53 % à Gaza, qui comptait plus d'un million de pauvres (soit un habitant sur deux), dont plus de 400 000 enfants. À Jérusalem, 72 % des familles palestiniennes vivaient sous le seuil de pauvreté, contre 26 % des familles israéliennes, de même que 81 % des enfants palestiniens, contre 36 % des enfants israéliens (Association for Civil Rights in Israel, 2019). En outre, un tiers de la population se trouve en situation d'insécurité alimentaire, bien que de nombreuses personnes reçoivent une aide. Dans la bande de Gaza, 68 % des ménages sont touchés par l'insécurité alimentaire.

Économie du Territoire palestinien occupé : principaux indicateurs

	1995	1999	2002	2006	2010	2016	2017	2018*
Indicateurs macroéconomiques								
Croissance du PIB réel (En pourcentage)	7,1	8,3	-12,5	-3,9	8,1	4,7	3,1	0,9
PIB nominal (en millions de dollars)	3 283	4 271	3 556	4 910	8 913	13 426	14 498	14 616
Revenu national brut (RNB) (En millions de dollars)	3 723	5 025	3 775	5 333	9 512	15 322	16 490	17 010
RNB disponible (En millions de dollars)	4 122	5 398	4 826	6 624	11 503	16 731	18 309	18 784
PIB nominal par habitant (En dollars)**	1 427	1 553	1 182	1 449	2 339	2 957	3 253	3 198
RNB nominal par habitant (En dollars)**	1 618	1 827	1 255	1 573	2 496	3 375	3 700	3 722
Croissance du PIB réel par habitant (en pourcentage)**	-0,2	4,8	-15,0	-6,8	5,0	2,1	5,1	-1,7
Croissance du RNB réel par habitant (En pourcentage)**	0,7	4,6	-16,4	-5,0	2,2	1,4	4,1	-0,3
Population et emploi								
Population (En millions d'habitants) ^a	2,34	2,96	3,23	3,61	4,05	4,82	4,78	4,85
Chômage (En pourcentage)	18,2	12,0	31,2	23,7	23,7	26,9	27,4	31,0
Nombre total d'emplois (En milliers)	417	588	452	636	743	978	997	956
Dans le secteur public	51	103	105	147	178	211	184	202
En Israël et dans les colonies	68	135	42	55	78	116	131	127
Solde budgétaire (En pourcentage du PIB)								
Recettes nettes, déduction faite des arriérés et des recettes fiscales et douanières retenues	13,0	23,4	8,2	25,0	21,6	26,6	25,2	23,6
Dépenses courantes	15,0	22,1	28,0	46,4	34,5	32,2	30,6	28,1
Total des dépenses	25,1	29,3	34,2	52,1	39,6	34,7	33,1	30,6
Solde global (engagements)	-12,1	-5,9	-26,0	-27,1	-17,9	-8,1	-7,9	-7,0
Dette publique ^b	..	20,0	21,1	22,2	21,1	18,5	17,5	16,9
Commerce extérieur								
Transferts courants nets (En millions de dollars)	400	373	1 051	1 291	1 991	1 409	1 819	1 774

	1995	1999	2002	2006	2010	2016	2017	2018*
Exportations de biens et de services (En millions de dollars)	562	752	478	736	1 367	2 381	2 693	2 904
Importations de biens et de services (En millions de dollars)	2 441	3 364	2 234	3 683	5 264	7 627	8 067	8 731
Balance commerciale (En millions de dollars)	-1 879	-2 612	-1 756	-2 947	-3 897	-5 246	-5 374	-5 827
Balance commerciale (En pourcentage du PIB)	-57.2	-61.2	-49.4	-60.0	-43.7	-39.1	-37.1	-39.9
Balance du commerce avec Israël (En millions de dollars)	-922	-1 598	-886	-1 887	-2 737	-2 705	-2 915	-3 044
Balance du commerce avec Israël (En pourcentage du PIB)	-28.1	-37.4	-24.9	-38.4	-30.7	-20.1	-20.1	-20.8
Commerce de l'Autorité nationale palestinienne avec Israël/ Commerce total de l'Autorité nationale palestinienne (En pourcentage) ^c	83,5	67,5	56,9	64,4	66,6	61,2	60,1	57,4
Commerce de l'Autorité nationale palestinienne avec Israël/ Commerce israélien total (En pourcentage) ^c	4,2	3,8	1,9	2,2	2,7	3,5	3,4	3,3

Sources : Bureau central israélien de statistique, Ministère palestinien des finances, Autorité monétaire palestinienne et Bureau central palestinien de statistique.

* *Estimations préliminaires.*

** *L'accroissement du revenu par habitant en 2017 ne correspond pas nécessairement à une augmentation réelle ; il résulte principalement du fait que les chiffres démographiques ont baissé lorsqu'ils ont été mis à jour par le Bureau central palestinien de statistique à la suite du recensement de 2017.*

^a À l'exception des données démographiques, les chiffres indiqués ne tiennent pas compte de Jérusalem-Est, à laquelle le Bureau central palestinien de statistique n'a pas accès.

^b La dette publique comprend la dette intérieure et la dette extérieure, mais non les arriérés ni les sommes dues par l'Autorité nationale palestinienne à la caisse des pensions.

^c Les données sur le commerce palestinien et israélien concernent les marchandises et les services facteurs et non facteurs.

B. La dépendance forcée à l'égard des emplois en Israël et dans les colonies pèse sur les exportations et la croissance à long terme

13. Entravée par l'occupation et les restrictions, l'économie ne permet pas de créer d'emplois, alors que la population grandit. Un grand nombre de Palestiniens se voient donc obligés de chercher du travail en Israël et dans les colonies en Cisjordanie, qui sont illégales au regard du droit international (comme indiqué dans la résolution 2334 du Conseil de sécurité). Plus de 127 000 travailleurs palestiniens (soit 24 % de la main-d'œuvre employée de Cisjordanie) sont employés en Israël et dans les colonies, où leur rémunération est supérieure de 60 % à ce qu'elle serait en Palestine. L'immense majorité (99 %) d'entre eux sont des hommes, considérés comme peu qualifiés au vu de leur niveau d'instruction, ayant achevé moins de treize années de scolarité (Economic Policy Research Institute, PCBS and Palestinian Monetary Authority, 2018). Les disparités entre les sexes, qui sont mises en évidence par les statistiques sur le travail, tiennent principalement à deux réalités, à savoir que les Palestiniens qui travaillent en Israël et dans les colonies sont presque tous des hommes, et que l'occupation a davantage d'incidences sur la participation des femmes au marché du travail que sur celle des hommes.

14. Si la dépendance des Palestiniens à l'égard du marché du travail israélien se renforce, c'est aussi parce que la main-d'œuvre peu qualifiée est rare en Israël, en particulier dans l'agriculture et la construction. Dans un premier temps, Israël a tenté de

remédier à cette pénurie en faisant appel à des travailleurs asiatiques, mais sans succès. En Israël et dans les colonies, les employeurs semblent préférer les travailleurs palestiniens, en raison de leurs compétences et de leur connaissance du contexte local. Fait essentiel, les travailleurs palestiniens se distinguent en ceci qu'ils retournent en Cisjordanie après leur journée de travail, ce qui signifie qu'ils n'influent pas sur la structure démographique d'Israël.

15. L'emploi en Israël et dans les colonies peut certes procurer des avantages à court terme, mais il est précaire, instable, vulnérable aux aléas de la vie politique et incompatible avec une croissance à long terme. Il affaiblit l'économie palestinienne, dont il réduit la compétitivité par ses effets sur les salaires intérieurs et le taux de change réel.

16. Par rapport à la Jordanie, il est estimé que les salaires dans le Territoire palestinien occupé sont de 2 à 3 fois plus élevés dans le secteur agricole, 2 fois plus élevés dans l'industrie du vêtement et 2,3 fois plus élevés dans l'industrie de la chaussure (Kubursi and Naqib, 2008). En ce qui concerne le taux de change réel, le rapatriement de revenus du travail perçus en Israël et dans les colonies contribue au syndrome hollandais en augmentant le prix relatif des biens non échangeables (secteurs des services et de la construction) par rapport au prix des biens échangeables (secteurs agricole et manufacturier). Une hausse du prix relatif des biens non échangeables signifie que le taux de change réel augmente, ce qui nuit à la compétitivité du secteur des exportations et des secteurs locaux qui sont en concurrence avec des biens importables.

17. En ce sens, l'exportation de main-d'œuvre vers Israël finit par compromettre la capacité de l'économie palestinienne à exporter des biens et des services. Sur le long terme, les données empiriques indiquent que l'emploi en Israël et dans les colonies est associé à une réduction des exportations de 5 %, à une augmentation des importations de 6 % et à une baisse du PIB ; le secteur manufacturier est le plus touché, aussi bien en valeur absolue et qu'en valeur relative, suivi du secteur minier (Agbahey, 2018).

C. Importance du déficit commercial structurel et dépendance forcée à l'égard d'Israël

18. L'occupation est à l'origine d'un climat d'incertitude et de coûts de transaction élevés, qui compromettent l'investissement dans le secteur des exportations et les secteurs concurrencés par les importations, accroissant ainsi la dépendance du Territoire palestinien occupé à l'égard des importations et des transferts de ressources, à savoir notamment l'aide, les envois de fonds et les revenus perçus en Israël et dans les colonies.

19. Comme le montre le tableau, la dépendance à l'égard des importations n'a guère diminué en 2018. Les importations ont représenté 60 % du PIB et les exportations 20 %, tandis que le déficit commercial a augmenté de 8 % en valeur absolue. En valeur relative, le déficit commercial est passé de 37 % à 40 % du PIB pendant l'année. Les recettes d'exportation ont couvert un tiers de la facture des importations de 8,7 milliards de dollars, ce qui place la Palestine au sixième rang mondial pour son déficit commercial, derrière le Lesotho, le Népal, la Somalie, les Tonga et les Tuvalu.

20. Le taux de change du nouveau shekel, qu'Israël fixe en fonction de l'évolution des besoins de son économie, ne convient pas à l'économie palestinienne, qui est structurellement différente. L'appréciation du shekel en 2017 et au début de 2018 a contribué à la surévaluation du taux de change réel pour la Palestine, qui, selon les estimations du Fonds monétaire international (International Monetary Fund, 2018), est comprise entre 5 % et 25 %. La surévaluation du shekel affaiblit la compétitivité des exportations palestiniennes et des marchandises locales pouvant se substituer aux importations et affaiblit encore davantage le secteur des biens échangeables.

21. L'ampleur et la dynamique du déficit commercial ne tiennent pas uniquement à la surévaluation du taux de change réel. Elles résultent avant tout de la baisse de la compétitivité et des investissements associée aux restrictions matérielles et administratives mises en place par la Puissance occupante, notamment la liste de biens à double usage qui interdit l'importation de certains équipements et technologies et de facteurs de production

essentiels. Sur l'ensemble du territoire de la Cisjordanie, qui s'étend sur une superficie de 5 655 km², la circulation des véhicules et des piétons palestiniens est restreinte par 705 obstacles permanents, à savoir notamment des postes de contrôle, des barrières, des buttes, des barrages routiers, des tranchées et des levées de terre. En raison de ces obstacles, les entreprises palestiniennes doivent supporter, en moyenne par conteneur, des coûts commerciaux trois fois plus élevés et un coût en temps de deux à quatre fois plus élevé que les entreprises israéliennes. Ces restrictions ont une incidence négative plus grande que les obstacles tarifaires (World Bank, 2017).

22. Contrainte de s'isoler des marchés mondiaux, la Palestine est placée dans une situation de dépendance commerciale excessive à l'égard d'Israël. Comme indiqué dans le tableau, Israël comptait en 2018 pour 57 % dans son commerce total, ce qui correspond à 21 % de son PIB. Se chiffrant à plus de 3 milliards de dollars, la balance négative du commerce avec Israël est supérieure à la valeur totale de toutes les exportations palestiniennes de biens et de services. Le déficit commercial avec Israël est compensé non seulement par l'aide et les envois de fonds, mais également par les revenus des Palestiniens qui travaillent en Israël et dans les colonies, qui ont doublé de 2007 à 2014, passant d'environ 575 millions de dollars à 1,1 milliard de dollars, et de nouveau entre 2014 et 2018 pour atteindre environ 2,4 milliards de dollars.

23. Abstraction faite du système de contrôle de la Puissance occupante, il n'existe aucune raison économique justifiant le fait qu'Israël absorbe près de 80 % des exportations de la Palestine et qu'il est à l'origine de 58 % de ses importations, alors que les pays arabes voisins, dont les revenus et la population sont bien plus considérables, ne représentent que 17 % des exportations et 12 % des importations. Absorbant de 4 % à 6 % des exportations israéliennes de marchandises, la Palestine représente le quatrième marché d'exportation d'Israël, directement derrière la Chine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique et devant de grands marchés comme la France, l'Allemagne et l'Inde (Flassbeck et al, 2018 ; Gal and Rock, 2018).

24. Pour remédier au déséquilibre profond et chronique du commerce bilatéral entre la Palestine et Israël, il faut dépasser le Protocole de Paris et permettre à l'Autorité nationale palestinienne de taxer stratégiquement les biens importés d'Israël. Cette taxation devrait servir à favoriser les capacités productives dans des secteurs stratégiques et dynamiques, afin d'améliorer les perspectives de la Palestine en ce qui concerne le développement souverain et le statut d'État. En taxant les importations en provenance d'Israël conformément au principe de la nation la plus favorisée, l'Autorité palestinienne augmenterait ses recettes sans forcément alourdir pour autant le fardeau du consommateur, puisqu'une grande partie de ces importations peut être obtenue auprès d'autres sources, moins coûteuses.

D. Les multiples chocs budgétaires laissent présager une accélération du déclin économique

25. Malgré la détérioration de la situation politique et économique, l'Autorité nationale palestinienne a poursuivi ses efforts de réforme budgétaire, parvenant à réduire son déficit budgétaire d'un montant supplémentaire de 1,1 milliard de dollars, de façon à le ramener de 8 % à 7,3 % du PIB entre 2017 et 2018. Elle a axé ces efforts sur l'élargissement de l'assiette fiscale et l'accroissement de l'efficacité administrative. En 2018, les recettes fiscales (recettes douanières non comprises) et non fiscales intérieures ont augmenté de 9 % et de 10 %, respectivement. Les recettes totales nettes ont toutefois diminué de 5 % en raison de la baisse des recettes douanières.

26. Pendant la période 2013-2018, l'appui budgétaire extérieur a baissé de 7 points de pourcentage du PIB. L'aide des donateurs a totalisé 676 millions de dollars en 2018, soit 6 % de moins que l'année précédente ; sur cette somme, un montant de 516 millions de dollars a été affecté à l'appui budgétaire et le reste, au financement du développement. L'insuffisance de l'aide s'est traduite par un déficit de financement de 400 millions de dollars, auquel l'Autorité palestinienne a fait face en retardant une série de paiements dus au secteur privé et à la caisse des pensions, ajoutant ainsi 227 millions de dollars au stock

des arriérés de paiement (PNA, 2019). L'accumulation des arriérés aggrave les risques associés à l'accroissement de la dette publique, dans un contexte caractérisé par un accès limité aux marchés financiers mondiaux et par l'absence d'une banque centrale indépendante capable d'agir comme prêteur de dernier recours.

27. En juillet 2018, Israël a adopté une loi visant à geler les fonds versés par l'Autorité nationale palestinienne aux personnes liées à des actes terroristes. À ce titre, il déduit des recettes douanières de la Palestine un montant équivalent aux paiements versés par l'Autorité palestinienne aux familles des Palestiniens détenus en Israël et des Palestiniens décédés pendant des attentats avérés ou présumés contre des Israéliens. Par conséquent, en février 2019, Israël a informé l'Autorité palestinienne qu'il déduirait chaque mois de ces recettes une somme de 11,5 millions (soit 138 millions de dollars par an). L'Autorité palestinienne a déclaré qu'elle ne saurait accepter rien de moins que le montant total des recettes douanières qui lui reviennent de droit (Office of the United Nations Special Coordinator for the Middle East Peace Process, 2019 ; PNA, 2019).

28. L'importance des conséquences de ce problème budgétaire est mise en évidence par le fait que les recettes douanières représentent 65 % des recettes totales de l'Autorité nationale palestinienne (soit 15 % du PIB). Privée des deux tiers de ses recettes fiscales, l'Autorité palestinienne n'a pas publié de budget pour 2019 et a appliqué un plan de gestion d'urgence de la trésorerie, s'employant à faire face à la crise en réduisant de 30 % la masse salariale, en gelant les embauches et les promotions, en réduisant l'aide sociale fournie aux plus démunis, en accroissant la dette publique et en accumulant les arriérés (PNA, 2019 ; World Bank, 2019). Enfin, elle a déclaré qu'à partir de mars 2019, les fonctionnaires ne percevraient plus que 50 % de leur rémunération, avec certaines exceptions visant à protéger ceux qui se trouvent au bas de l'échelle salariale (World Bank, 2019).

29. Les analyses confirment que, ces deux dernières décennies, la croissance de la production a été principalement tirée par la consommation publique et privée. Le multiplicateur budgétaire élevé, les mesures d'austérité draconiennes rendues nécessaires par la perte de recettes douanières et la réduction de l'aide des donateurs ont été à l'origine d'une restriction de la demande qui a pesé sur le PIB, alors que l'économie est déjà limitée par l'offre. Ce nouveau choc budgétaire aura donc des incidences négatives importantes sur la production et risque de plonger l'économie dans une récession dont les effets seraient encore plus graves dans la bande de Gaza. L'incidence négative de l'incertitude budgétaire sur l'activité totale est bien établie dans les études économiques. Ainsi, Fernandez-Villaverde *et al.* (2015) constatent que les chocs budgétaires et les fluctuations de l'incertitude budgétaire sont susceptibles d'avoir des effets négatifs considérables sur l'activité économique et l'inflation.

30. La situation financière désastreuse de l'Autorité nationale palestinienne pèse directement sur le système bancaire, puisque celui-ci est exposé à un fort risque de contrepartie s'agissant de l'Autorité palestinienne et de ses fonctionnaires. En augmentation depuis 2014, les emprunts de ces fonctionnaires s'élèvent aujourd'hui à 1,5 milliard de dollars, et le crédit accordé à l'institution elle-même a atteint environ 1,3 milliard de dollars. Les retenues appliquées récemment aux recettes palestiniennes par le Gouvernement israélien rendent le système bancaire encore plus vulnérable, puisque l'Autorité palestinienne et ses fonctionnaires représentent déjà 34 % du crédit total (World Bank, 2019). Le risque de contagion du secteur bancaire vers l'économie productive est bien réel, parce que la crise budgétaire pourrait réduire la capacité des banques à soutenir les activités productives. Le chef de l'Autorité monétaire palestinienne a récemment indiqué que la dette palestinienne avait bondi à 3 milliards de dollars et que la Palestine était au bord de l'effondrement financier (Reuters, 2019).

E. Coûts environnementaux de l'occupation

31. Malgré les nombreuses résolutions de l'ONU, la construction de colonies illégales s'est accélérée en 2018 dans la zone C et à Jérusalem-Est, et l'annexion de fait de terres et de ressources naturelles palestiniennes s'est poursuivie. Les violences perpétrées régulièrement par les colons ont atteint leur degré le plus élevé depuis 2014 et ont eu pour

effets de causer des pertes en vies humaines, d'infliger des dommages à des biens palestiniens et de détruire des milliers d'arbres. Le climat qui en résulte – caractérisé notamment par les expulsions, la discrimination juridique et les restrictions de la liberté de circulation – force les Palestiniens à quitter leurs terres ancestrales pour s'installer ailleurs. Parmi les populations les plus touchées par le déplacement figurent les Palestiniens d'Hébron et de Jérusalem-Est, ainsi que les communautés bédouines de la zone C (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, 2018a ; le transfert forcé de population est illégal au regard du droit international).

32. La situation de l'accès à l'eau est un exemple de la discrimination subie par les Palestiniens dans la zone C. Toutes les colonies sont raccordées au réseau israélien de distribution d'eau et reçoivent une eau de qualité pour tous les usages. Certaines colonies ont pris le contrôle de sources d'eau palestiniennes en Cisjordanie avec l'aide des forces armées israéliennes (United Nations, 2019). Pendant ce temps, 180 communautés palestiniennes de la région ne sont reliées à aucun réseau de distribution d'eau et doivent recourir à des solutions de rechange de mauvaise qualité et de coût élevé. À Jérusalem-Est, seulement 44 % des résidents palestiniens sont officiellement raccordés au réseau. Dans l'ensemble, 22 % des Palestiniens de Cisjordanie ont un accès insuffisant à l'eau ou ont accès à une eau de mauvaise qualité (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, 2018a).

33. L'exploitation de la Cisjordanie par la Puissance occupante ne se limite pas aux terres, à l'eau et aux ressources naturelles : elle concerne aussi l'envoi de grandes quantités de déchets dangereux produits en Israël vers le Territoire palestinien occupé. Cette pratique compromet la santé, l'intégrité de l'environnement et les ressources naturelles du peuple palestinien. Les normes environnementales israéliennes sont strictes et rendent l'évacuation des déchets coûteuse, ce qui incite Israël à considérer la Cisjordanie comme une zone à sacrifier, dans laquelle elle peut établir ses installations de traitement des déchets, sans le consentement du peuple palestinien (B'Tselem, 2017). Le transfert des déchets est facilité par l'application de normes environnementales moins strictes dans les zones industrielles des colonies et par l'octroi de subventions et d'allègements fiscaux aux entreprises qui y mènent leurs activités. D'après B'Tselem (2017), les déchets dangereux produits en Israël et transférés en Cisjordanie comprennent notamment des boues d'épuration, des déchets médicaux infectieux, des huiles usées, des solvants, des métaux, des déchets électroniques, des piles et des batteries. Au titre du droit international, il incombe à toute puissance occupante de permettre à la population qui se trouve sous son contrôle de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible et d'améliorer tous les aspects de l'hygiène du milieu et de l'hygiène industrielle.

34. Dans la bande de Gaza, les pénuries d'électricité et la destruction et la dégradation des infrastructures d'assainissement sont à l'origine d'une catastrophe environnementale. Chaque jour, plus de 100 millions de litres d'eaux usées non traitées sont déversés dans la mer Méditerranée, d'où une contamination des plages qui est quatre fois supérieure aux limites prévues dans les normes environnementales internationales. Cette pollution représente un grave danger pour la santé de la population, pour laquelle la baignade en mer est l'une des rares activités récréatives possibles, en raison de l'occupation prolongée. La gravité de la situation est mise en évidence par le fait que les maladies liées à l'eau représentent plus du quart des maladies et qu'elles constituent la principale cause de morbidité infantile dans la bande de Gaza (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, 2018b).

F. Effondrement économique et désastre socioéconomique dans la bande de Gaza occupée

35. Dans la bande de Gaza, le blocus économique presque total qui dure depuis douze ans et les nombreuses opérations militaires majeures qui ont été menées ont laissé exsangues l'économie et l'ensemble des secteurs productifs. La part des secteurs productifs dans le PIB est passée de 28 % à 13 % entre 1994 et 2018 ; la part de l'industrie manufacturière a diminué de moitié pour s'établir à 8 %, et celle de l'agriculture a chuté de 9 % à 5 %. La bande de Gaza a vu sa part dans l'économie palestinienne passer de plus

d'un tiers dans les années 1990 à moins d'un quart ces dernières années, et son PIB réel par habitant est maintenant inférieur à la moitié de celui de la Cisjordanie. Si l'accès aux facteurs de production était le même qu'en Cisjordanie, les taux de croissance auraient pu être trois fois plus élevés qu'ils ne le sont effectivement (International Monetary Fund, 2018).

36. L'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la bande de Gaza (Accord d'Oslo II) autorise le peuple palestinien à pêcher jusqu'à 20 milles marins des côtes, mais dans la pratique, la Puissance occupante lui impose une limite située entre 3 et 12 milles marins des côtes, empêchant ainsi les prises abondantes de haute valeur qui ne sont possibles qu'au-delà. Il est fréquent que les pêcheurs qui s'aventurent en dehors des limites fixées soient arrêtés ou visés par des tirs ou qu'ils se voient confisquer leurs bateaux. Vingt-trois bateaux de pêche ont ainsi été confisqués en 2018, contre 13 en 2017 (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, 2019a). Conjuguées aux pénuries d'énergie et à l'interdiction de l'importation des facteurs de production figurant sur la liste des biens à double usage, les limites fixées par la Puissance occupante ont entravé le développement du secteur de la pêche, qui est autrement très prometteur.

37. Les restrictions imposées par la Puissance occupante à la pêche au large de la bande de Gaza continuent de priver la population d'une source d'emplois, de revenus et de nourriture dont elle a grand besoin. Le déni du droit qu'a le peuple palestinien de produire sa propre nourriture ne se concerne cependant pas que la pêche. Israël a déclaré qu'il était défendu aux Palestiniens de s'approcher à moins de 100 mètres de la clôture entourant la bande de Gaza et que les engins mécaniques étaient interdits dans la zone qui s'étend jusqu'à 200 mètres de la clôture. Dans la pratique, la zone qui s'étend jusqu'à 300 mètres de la clôture est considérée comme une zone à haut risque inaccessible aux agriculteurs palestiniens. Cette zone tampon empêche les habitants de la bande de Gaza d'utiliser 35 % de leurs terres cultivables, pourtant déjà insuffisantes.

38. En mars 2018, des manifestations de grande ampleur se sont tenues le long de la clôture qui sépare Israël de la bande de Gaza, en faveur droit de retour des Palestiniens et de la fin du blocus qui dure depuis onze ans. L'affrontement qui a suivi a fait, parmi les Palestiniens, des centaines de morts et des milliers de blessés, dont beaucoup ont subi des blessures de nature à bouleverser leur vie. Cela a fait peser un fardeau supplémentaire sur le secteur de la santé de la bande de Gaza, qui était déjà fragile. Par le passé, la population de Gaza a toujours eu recours aux hôpitaux de Cisjordanie et de Jérusalem-Est pour obtenir des services spécialisés. Les patients qui y sont dirigés ont toutefois besoin de l'approbation du Gouvernement israélien pour quitter la bande de Gaza. Bien que le système médical local soit débordé, dégradé et incapable de faire face à l'augmentation des besoins, le taux d'approbation des permis de sortie pour raisons médicales reste faible, et quatre demandes sur cinq ont été rejetées au lendemain des manifestations tenues à la frontière de la bande de Gaza en 2018 et en 2019 (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, 2019b). L'effondrement du système de santé fait peser de graves risques à long terme sur le capital humain, la productivité et la compétitivité.

39. Ces dernières années, l'économie de la bande de Gaza a été fortement tributaire de l'aide, des envois de fonds et des dépenses de l'Autorité nationale palestinienne et des organisations internationales. Jusqu'en 2016, les transferts de ressources, qui provenaient principalement de l'Autorité palestinienne et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), étaient souvent comparables ou même supérieurs au PIB de la bande de Gaza, mais ils ont diminué en 2017 et 2018. L'Autorité palestinienne a commencé à réduire ses transferts en avril 2017, à mesure qu'elle réduisait les rémunérations et les indemnités des fonctionnaires, d'où une baisse de 23 % de ses dépenses mensuelles dans la bande de Gaza. Étant donné que quatre habitants sur cinq reçoivent de l'aide, la réduction des dépenses de l'Autorité palestinienne et de l'UNRWA aggravera encore les conditions socioéconomiques et humanitaires de la bande de Gaza (Office of the United Nations Special Coordinator for the Middle East Peace Process, 2018).

40. Gaza importe plus de 85 % de son électricité d'Israël. Ces deux dernières années, l'approvisionnement en électricité a été limité à une période de 4 à 5 heures par jour (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, 2018b). Cette pénurie

double la charge de travail des personnes au foyer et prive les ménages de la capacité de réfrigérer les aliments, augmentant ainsi le coût de la vie d'une population qui est déjà aux prises avec des taux élevés de pauvreté et d'insécurité alimentaire. De plus, la crise énergétique sape la productivité et accroît les coûts de production, y compris dans les hôpitaux, qui ont de plus en plus de mal à dispenser les soins essentiels dans les services de soins intensifs, de dialyse, de santé néonatale et de traumatologie (Office of the United Nations Special Coordinator for the Middle East Peace Process, 2018).

II. Le potentiel inexploité du pétrole et du gaz naturel palestiniens

41. Diverses études réalisées par des géologues et des économistes spécialistes des ressources naturelles ont confirmé que le Territoire palestinien occupé dispose de réserves considérables de pétrole et de gaz naturel au large de la bande de Gaza et en Cisjordanie. La CNUCED (UNCTAD, 2019) a donc réalisé une étude pour faire des estimations préliminaires des pertes économiques que subit le peuple palestinien parce qu'il est privé de son droit au développement et à l'exploitation de ses ressources pétrolières et gazières.

A. Gisements de gaz palestiniens découverts au large de Gaza

42. Antreasyan (2013) examine les gisements de gaz naturel découverts au large de la bande de Gaza et les négociations israélo-palestiniennes sur leur exploitation conjointe. Soulignant l'importance des gisements de gaz naturel de la région, elle estime qu'une grande partie de ces ressources devrait appartenir au peuple palestinien. Les observations de l'auteure sont résumées ci-après.

43. En 1999, l'entreprise BG Group (BGG) a découvert un grand gisement de gaz (« Gaza Marine ») à une distance comprise entre 17 et 21 milles marins de la côte de la bande de Gaza. En novembre 1999, dans le cadre des accords d'Oslo qui lui confèrent la juridiction sur ses eaux jusqu'à 20 milles marins de la côte, l'Autorité nationale palestinienne a signé avec cette entreprise un contrat concernant la prospection gazière sur une période de vingt-cinq ans. En 2000, BG Group a foré deux puits dans ce gisement et réalisé des études de faisabilité, dont les résultats ont été probants.

44. Grâce aux réserves du gisement, estimées à 1 000 milliards de pieds cubes (environ 28 milliards de mètres cubes) de gaz naturel de bonne qualité, il était prévu que le peuple palestinien pourrait satisfaire la demande intérieure et exporter la production restante. Le contrat de prospection de vingt-cinq ans attribuait 90 % des parts de la concession à BG Group et 10 % à l'Autorité nationale palestinienne jusqu'au début de la production. Ensuite, la part de cette dernière devait passer à 40 %.

45. En juillet 2000, le Gouvernement israélien a autorisé BG Group à forer le premier puits, Marine 1. L'autorisation de forer un deuxième puits et la découverte de gaz dans les deux puits laissaient présager des avantages importants pour le peuple palestinien. En septembre 2000, le Chef de l'Autorité nationale palestinienne, accompagné d'hommes d'affaires palestiniens et de représentants de médias, a allumé une flamme pour démontrer la présence de gaz sur la plateforme de prospection. L'accord conclu entre l'Autorité palestinienne et BG Group portait sur la mise en valeur des gisements et la construction d'un gazoduc ; la concession portait sur l'ensemble de la zone maritime au large de Gaza, qui est contiguë à plusieurs installations gazières israéliennes en mer.

46. En mai 2002, le Gouvernement israélien a accepté de négocier un accord prévoyant la fourniture de 50 milliards de pieds cubes (environ 1,4 milliard de mètres cubes) de gaz palestinien par an, pendant une période de dix à quinze ans. Il est cependant revenu sur sa position en 2003, au motif que les fonds versés à l'Autorité nationale palestinienne risqueraient de servir à soutenir le terrorisme. En avril 2007, il a pourtant approuvé une proposition visant à relancer les négociations avec BG Group et prévoyant qu'Israël achèterait, chaque année à compter de 2009, 50 milliards de pieds cubes de gaz naturel palestinien au prix de 4 milliards de dollars, d'où des bénéfices de l'ordre de 2 milliards de

dollars, dont une somme de 1 milliard destinée aux Palestiniens. Il s'agissait de créer pour toutes les parties des avantages qui devaient favoriser un climat propice à la paix.

47. Le Gouvernement israélien envisageait cependant d'autres modalités de partage. Une équipe israélienne de négociateurs a été créée pour élaborer un accord avec BG Group en court-circuitant les Palestiniens. Cette équipe a estimé que les Palestiniens devraient être rétribués en biens et en services, affirmant qu'il ne fallait pas verser de fonds au Gouvernement dirigé par le Hamas dans la bande de Gaza. Cela avait essentiellement pour effet de vider de sa substance le contrat signé en 1999 entre l'Autorité nationale palestinienne et BG Group.

48. En novembre 2008, le Ministère des finances et le Ministère des infrastructures nationales, de l'énergie et des ressources en eau d'Israël ont chargé la Compagnie israélienne d'électricité d'engager des négociations avec BG Group sur l'achat de gaz naturel provenant de la plateforme en mer. Israël a cependant mis en place un nouveau régime territorial après son opération militaire à Gaza de décembre 2008, en militarisant et en plaçant sous son contrôle l'ensemble du littoral et des zones maritimes de la bande de Gaza. Il confisquait ainsi de fait les champs gaziers palestiniens pour les intégrer dans ses installations en mer contiguës.

49. Dix-neuf ans se sont écoulés depuis le forage des puits Marine 1 et Marine 2. L'impossibilité pour l'Autorité nationale palestinienne de les exploiter a été à l'origine d'un manque à gagner de plusieurs milliards de dollars et a empêché le peuple palestinien de tirer parti de cette ressource naturelle pour financer son développement socioéconomique et satisfaire ses besoins financiers et énergétiques.

B. Gisement de Meged : potentiel d'exploitation des ressources pétrolières et gazières palestiniennes de Cisjordanie

50. Les pertes subies par le peuple palestinien vivant sous l'occupation ne concernent pas seulement les puits Marine 1 et Marine 2. Elles découlent également du contrôle par Israël du gisement pétrolier et gazier de Meged, situé dans la zone C de la Cisjordanie occupée. Découvert dans les années 1980, ce gisement a commencé à être exploité en 2010. Ses réserves sont estimées à environ 1,53 milliard de barils de pétrole, outre une certaine quantité de gaz naturel. Le potentiel de production de ce gisement disputé est de 375 à 534 barils par jour. Israël affirme qu'il se situe à l'ouest de la ligne d'armistice de 1948, mais la majeure partie de ses réserves se trouvent sous le territoire palestinien occupé depuis 1967 (voir <https://english.palinfo.com/news/2017/10/21/Palestinian-oil-and-gas-wealth-under-Israel-s-control> et https://en.wikipedia.org/wiki/Meged_oil_field).

C. Le coût de l'occupation : le manque à gagner dans le secteur pétrolier et gazier

51. Selon Chossudovsky (2018), on s'accorde généralement à dire que les puits Marine 1 et Marine 2, qui sont situés au large des côtes de la bande de Gaza et placés sous le contrôle de la Puissance occupante, comportent des réserves prouvées de gaz naturel de 1 400 milliards de pieds cubes (environ 40 mètres cubes). Compte tenu du prix moyen du gaz naturel entre 2012 et 2017 (3,85 dollars pour 1 000 pieds cubes), leur valeur totale est susceptible de dépasser 5,39 milliards de dollars. Déduction faite de l'investissement de 800 millions de dollars nécessaire à leur mise en exploitation, leur valeur nette est estimée à 4,59 milliards de dollars.

52. Les réserves prouvées de pétrole du gisement de Meged sont estimées à 1,53 milliard de barils (voir www.givot.co.il/Upload/Documents/2013רורבוהת.pdf). Sur la base du prix de 65 dollars le baril, on peut donc estimer leur valeur totale à 99,1 milliards de dollars. Il convient de préciser que ce prix n'est pas net du coût de production et que les prix de l'énergie fluctuent généralement beaucoup. Les prix de 2018 sont ici utilisés pour donner une idée approximative de la valeur des réserves. Compte tenu du coût de production moyen dans la région (23,5 dollars le baril), leur valeur nette est évaluée à 63,29 milliards de dollars. On peut donc estimer que le manque à gagner lié aux réserves

palestiniennes représente au total 67,9 milliards de dollars (4,6 milliards de dollars plus 63,3 milliards de dollars).

53. Cette estimation, qui se fonde sur les réserves prouvées, serait encore plus élevée si l'on tenait compte des intérêts perdus (c'est-à-dire le rendement de l'investissement qui aurait été possible sans manque à gagner). Les puits Marine 1 et Marine 2 ont été découverts en 1999 et BG Group y a effectué des forages gaziers en 2000. Dans l'hypothèse où le peuple Palestinien aurait pu mettre ces réserves à profit, il aurait pu investir un montant net de 4,6 milliards de dollars sur une période de dix-huit ans. Les pertes totales résultant de l'impossibilité de mettre en exploitation les gisements énergétiques sont estimées à plusieurs milliards de dollars. Le coût de renoncement du développement socioéconomique non réalisé est considérable. Plus la situation actuelle se prolongera, plus ce coût sera élevé, de même que les pertes économiques totales supportées par les Palestiniens en raison de l'occupation.

D. Ressources pétrolières et gazières communes dans la province énergétique du bassin levantin

54. Les nappes pétrolières et gazières découvertes récemment en Méditerranée orientale, qui appartiennent généralement à plusieurs pays voisins, revêtent une importance cruciale. La province énergétique du bassin levantin s'étend sur une surface d'environ 83 000 km² en Méditerranée orientale. Elle est délimitée à l'est par la zone de la faille du Levant, au nord par la faille de Tartous, au nord-ouest par le mont marin Ératosthène, à l'ouest et au sud-ouest par la limite de la province énergétique du cône du Nil et au sud par la limite du Sinaï.

55. Ces ressources partagées sont abondantes et leur valeur est élevée. Selon les estimations moyennes du Service géologique des États-Unis (United States Geological Survey, 2010), la province énergétique du bassin levantin serait dotée de réserves récupérables de 1,7 milliard de barils de pétrole et de 122 000 milliards de pieds cubes (environ 3 455 milliards de mètres cubes) de gaz. La valeur nette de ces réserves est de 453 milliards de dollars et d'environ 71 milliards de dollars, respectivement, soit 524 milliards de dollars au total.

56. Les ressources en question se trouvent dans des nappes dont les limites ne coïncident pas avec les frontières politiques. Ce sont donc des ressources communes, dont une partie appartient au peuple palestinien. Leur exploitation exclusive par l'une ou l'autre des parties concernées diminue la part des pays voisins et devrait donc être évitée. Dans la perspective d'une coexistence pacifique à long terme, il serait plus indiqué de les mettre en valeur et de les exploiter pour le compte de toutes les parties dont les droits de propriété ont été préalablement établis et convenus.

57. Les différentes parties concernées de la région pourraient ainsi répartir entre elles des ressources d'une valeur totale de 524 milliards de dollars, sans parler des avantages stratégiques nombreux et importants qui en découleraient sur le plan de la sécurité énergétique et de la coopération entre États voisins. Les mêmes ressources peuvent aussi être une source de conflits, toutefois, si telle ou telle partie les exploite sans tenir compte de la part qui revient légitimement aux autres.

58. La répartition des ressources communes de la région devrait se fonder sur des accords, des négociations et des principes équitables. Pourtant, les droits de propriété existants ne sont pas clairs et n'attribuent aucune part à la Palestine. La CNUCED recommande à l'Autorité nationale palestinienne et à la communauté internationale de promouvoir les recherches juridiques, économiques et historiques visant à déterminer les droits de propriété sur les ressources pétrolières et gazières qui appartiennent à plusieurs États voisins de la région.

III. Assistance de la CNUCED au peuple palestinien

A. Cadre et objectifs

59. Depuis plus de trente ans, la CNUCED soutient le peuple palestinien en réalisant des études axées sur les politiques à mener, en exécutant des projets de coopération technique, en fournissant des services consultatifs et en œuvrant en faveur d'un consensus international sur les difficultés du peuple palestinien et sa quête d'un développement durable.

60. En 2018 et au début de 2019, la CNUCED a continué de mener son programme d'assistance au peuple palestinien pour donner suite à l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi, au titre duquel elle doit « continuer d'évaluer les perspectives de développement économique du territoire palestinien occupé et d'examiner les obstacles au commerce et au développement... dans le cadre de l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'édification d'un État palestinien indépendant, et en vue d'améliorer les conditions économiques et sociales critiques imposées au peuple palestinien ». Ce programme se fonde également sur l'alinéa m) du paragraphe 31 du Mandat de Doha, le paragraphe 44 de l'Accord d'Accra et le paragraphe 35 du Consensus de São Paulo. L'Assemblée générale a élargi le mandat de la CNUCED dans ses résolutions 69/20, 70/12, 71/20, 72/13 et 73/18, dans lesquelles elle a prié l'organisation de lui faire rapport sur les coûts économiques qu'entraîne l'occupation israélienne pour le peuple palestinien.

61. Le programme d'assistance au peuple palestinien a pour objectif de créer et de renforcer les capacités institutionnelles des secteurs public et privé dont la Palestine a besoin pour mettre en place une économie solide qui puisse servir de fondement à un État indépendant. Il vise à répondre aux contraintes et aux nouveaux besoins de l'économie palestinienne dans quatre grands domaines :

- a) Politiques et stratégies commerciales ;
- b) Facilitation du commerce et logistique ;
- c) Financement et développement ;
- d) Entreprises, investissement et politique de la concurrence.

B. Activités opérationnelles en cours

62. Dans le domaine de la recherche et de l'analyse des politiques, la CNUCED a donné suite aux résolutions de l'Assemblée générale en publiant en 2018 une étude intitulée « Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien et son droit fondamental au développement : aspects juridiques ». Elle y met en lumière les coûts que l'occupation impose au peuple palestinien et souligne qu'il faut éviter les mesures qui entravent le développement de la Palestine.

63. En outre, la CNUCED a continué de fournir des services consultatifs au Gouvernement palestinien, à des organisations de la société civile et à diverses institutions des secteurs public et privé, ainsi qu'à des organisations internationales, des chercheurs et des universitaires.

64. La CNUCED a révisé son modèle macroéconomique de l'économie palestinienne. Elle a notamment revu la conception de certaines parties du modèle, augmenté le nombre de secteurs économiques pris en considération et révisé et mis à jour les données. Le modèle révisé tient compte de certains changements structurels récents et fait appel à de nouvelles méthodes et techniques. Une fois que sa révision sera achevée, il sera communiqué à l'Institut de recherche sur la politique économique et au Bureau central palestinien de statistique.

65. Le Groupe des prévisions du Bureau central palestinien de statistique continue d'utiliser le modèle de la CNUCED. Dans ce cadre, la CNUCED forme des membres de

son personnel et lui fournit régulièrement des services consultatifs. Les prévisions du Bureau servent au Ministère palestinien des finances et de la planification dans le cadre de l'élaboration du budget, ainsi qu'à d'autres organismes gouvernementaux et à des acteurs du secteur privé, qui les utilisent pour évaluer différentes options et scénarios et formuler des stratégies de développement économique.

66. La CNUCED a poursuivi le dialogue avec les fonctionnaires du Ministère palestinien des finances et de la planification et les donateurs pour remettre en place son système de gestion et d'analyse de la dette de façon à améliorer la qualité et la portée de la gestion des finances publiques palestiniennes, et pour lancer un nouveau cycle de coopération pour moderniser et mettre à jour la version du système douanier automatisé SYDONIA World actuellement utilisée par les douanes palestiniennes. La révision proposée du système SYDONIA vise notamment à renforcer les capacités palestiniennes dans les domaines de l'évaluation en douane, de l'analyse des risques et du contrôle après dédouanement. Elle a également pour objectif d'établir une interface entre SYDONIA et le système mondial utilisé en Israël pour faciliter l'échange de données commerciales en temps réel entre les deux systèmes, notamment afin d'enrayer la fuite de recettes fiscales palestiniennes vers la Puissance occupante.

C. Coordination, mobilisation des ressources et recommandations

67. En 2018, la CNUCED a continué d'appuyer le développement du peuple palestinien, en coordination avec l'Autorité nationale palestinienne, la société civile palestinienne, l'ONU et d'autres organismes internationaux, les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies.

68. En 2018, la CNUCED a reçu de la part du Gouvernement bahreïnien un don qui doit lui permettre de renforcer sa capacité à soutenir l'action menée par le peuple palestinien pour parvenir à un développement durable et se doter d'une économie efficace et solide, dans la perspective d'un futur État palestinien souverain.

69. Le manque de ressources extrabudgétaires continue de restreindre la capacité de la CNUCED à s'acquitter de son mandat et à fournir l'assistance technique nécessaire. Les États membres sont donc invités à envisager d'accroître les ressources dont dispose l'organisation pour donner suite aux demandes formulées dans le Maafikiano de Nairobi et dans les résolutions de l'Assemblée générale.

70. De plus, la difficulté des conditions sur le terrain a des incidences sur l'appui apporté par la CNUCED au peuple palestinien, aussi bien dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie. Le personnel de la CNUCED et des organismes des Nations Unies a de la difficulté à obtenir les permis nécessaires pour entrer dans le Territoire palestinien occupé et en sortir. Les obstacles rencontrés se sont accrus en 2018 et au début de 2019. Au début de 2019, le personnel de la CNUCED n'a pas obtenu d'Israël les visas nécessaires pour se rendre dans le Territoire palestinien occupé et pour effectuer une mission à Ramallah et à Jérusalem afin de rencontrer des hauts fonctionnaires, des représentants d'organisations du secteur privé et de la société civile, des donateurs et des membres du personnel d'organisations internationales.

References

- Agbahey J (2018). Barriers to trade and labour mobility in conflict-affected regions: An economy-wide analysis with applications to the Palestinian economy. PhD dissertation, Humboldt University of Berlin.
- Antreasyan A (2013). Gas finds in the Eastern Mediterranean: Gaza, Israel and other conflicts. *Journal of Palestine Studies*. 42(3):29–47.
- Association for Civil Rights in Israel (2019). East Jerusalem: Facts and figures. May. Available at www.english.acri.org.il/east-jerusalem-2019.
- B'Tselem (2017). *Made in Israel: Exploiting Palestinian Land for Treatment of Israeli Waste*. Jerusalem.
- Chossudovsky M (2018). War and natural gas: The Israeli invasion and Gaza's offshore gas fields. *Global Research*. 15 December.
- Economic Policy Research Institute, PCBS and Palestinian Monetary Authority (2018). *Economic Monitor* No. 53.
- Fernandez-Villaverde J, Guerrón-Quintana P, Kuester K and Rubio-Ramírez J (2015). Fiscal volatility shocks and economic activity. *American Economic Review*. 105(11):3352–3384.
- Flassbeck H, Kaczmarczyk P and Paetz M (2018). Macroeconomic structure, financial markets and the financing of government activity: Lessons for Palestine. Available at <https://www.mas.ps/files/server/2019/Financing%20of%20Government%20Activity%20PMACLEAN.pdf>.
- Gal Y and Rock B (2018). Israeli-Palestinian trade: In-depth analysis. Tony Blair Institute for Global Peace. Available at <https://institute.global/insight/middle-east/israeli-palestinian-trade-depth-analysis>.
- International Monetary Fund (2018). Cisjordanie et Gaza. Report to the Ad Hoc Liaison Committee meeting. 17 September.
- Kubursi A and Naqib F (2008). The Palestinian economy under occupation: Econocide. *The Economics of Peace and Security Journal*. 3(2):16–24.
- Office of the United Nations Special Coordinator for the Middle East Peace Process (2018). Report to the Ad Hoc Liaison Committee meeting. 27 September.
- Office of the United Nations Special Coordinator for the Middle East Peace Process (2019). Report to the Ad Hoc Liaison Committee meeting. 30 April.
- Palestinian Monetary Authority (2018). *Quarterly Statistical Bulletin* No. 23.
- PCBS (2018). *Palestinian Expenditure and Consumption Survey*. Ramallah.
- PCBS (2019). The situation of workers in Palestine in 2018. April.
- PNA, Ministry of Finance and Planning (2019). Full-year report: Fiscal development and macroeconomic performance.
- Reuters (2019). Interview: Palestinian finances near collapse as cuts deepen – monetary chief. 18 June. Available at <https://uk.reuters.com/article/palestinians-finances/interview-palestinian-finances-near-collapse-as-cuts-deepen-monetary-chief-idUKL8N23P4O1>.
- UNCTAD (2017). *The Economic Costs of the Israeli Occupation for the Palestinian People and their Human Right to Development: Legal Dimensions* (United Nations publication. New York and Geneva).

- UNCTAD (2019). *The Economic Costs of the Israeli Occupation for the Palestinian People: The Unrealized Oil and Natural Gas Potential* (United Nations publication, Geneva).
- United Nations, Human Rights Council (2019). Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in the Palestinian territories occupied since 1967. A/HRC/40/73 (forthcoming).
- United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (2018a). *Occupied Palestinian Territory: Humanitarian Needs Overview 2019*. December. Available at https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/2018/12/humanitarian_needs_overview_2019-%281%29.pdf.
- United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (2018b). Bulletin humanitaire. July.
- United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (2019a). Bulletin humanitaire. January.
- United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (2019b). Bulletin humanitaire. March.
- United States Geological Survey (2010). Assessment of undiscovered oil and gas resources of the Levant Basin Province, Eastern Mediterranean. Fact sheet 3014. Available at <https://pubs.er.usgs.gov/publication/fs20103014>.
- Groupe de la Banque mondiale. (2017). *Unlocking the Trade Potential of the Palestinian Economy: Immediate Measures and a Long-Term Vision to Improve Palestinian Trade and Economic Outcomes*. Washington, D.C.
- World Bank (2018). Economic monitoring report to the Ad Hoc Liaison Committee meeting. 27 September.
- World Bank (2019). Economic monitoring report to the Ad Hoc Liaison Committee meeting. 30 April.
-